

AVIS RELATIF À UN PROJET COMMUN D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SOUMIS AU RÉGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS

Société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif : SYNAPSE SANTE

Forme : société par actions simplifiée à associé unique

Adresse du siège social : ZAC Saint-Jacques II - 9, rue Paul Langevin 54320 Maxéville

Capital : 70.000 euros

Numéro unique d'identification : 529 363 608

Lieu d'immatriculation : RCS Nancy

Société apporteuse : HOMEPERF

Forme : société par actions simplifiée à associé unique

Adresse du siège social : Les Pléiades III - 320, avenue Archimède 13100 Aix-en-Provence

Capital : 8.186,51 euros

Numéro unique d'identification : 413 766 981

Lieu d'immatriculation : RCS Aix-en-Provence

Branche complète et autonome d'activité apportée : assistance respiratoire et dispensation d'oxygène médical à domicile

Régime juridique : régime juridique des scissions

Evaluation de l'actif et du passif rattaché à la branche complète et autonome d'activité dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue :

Actif : 2.905.807,20 euros

Passif : 2.449.297,65 euros

Rémunération de l'apport : émission de 26.581 actions nouvelles de la société SYNAPSE SANTE, d'une valeur nominale de 1 euro en rémunération de l'apport, soit une augmentation de capital de 26.581 euros, portant ainsi le capital social de la société SYNAPSE SANTE de 70.000 euros à 96.581 euros

Montant prévu de la prime d'apport : 429.928,55 euros

Date du projet commun d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions : 30 avril 2025

Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 30 avril 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence pour la société apporteuse et le 30 avril 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nancy pour la société bénéficiaire.